



LE CERCLE DES ÉPARGNANTS

LETTRÉ
D'INFORMATION
DU CERCLE DES
ÉPARGNANTS

Nov. 2013

N°88



L'EDITO

La martingale Lagarde passée au crible

Christine Lagarde, Directrice générale du FMI a trouvé une martingale pour assainir les finances publiques, effectuer un prélèvement exceptionnel de 10 % sur l'épargne des ménages. Calculons quel pourrait être l'impact pour les ménages français d'un retour de la dette publique en-dessous du fameux seuil des 60 % du PIB. En cette fin d'année 2013, la dette publique française représente plus de 92 % du PIB soit l'équivalent de 1910 milliards d'euros. Pour atteindre le seuil de 60 % du PIB, il faudrait rembourser 690 milliards d'euros. Le patrimoine des ménages est évalué à 10 400 milliards d'euros mais il est composé à deux tiers de biens immobiliers. Il serait délicat de demander aux Français de payer une contribution sur ces biens qui sont par nature peu mobilisables. Prenons le parti que c'est l'épargne financière qui serait mise à contribution. Elle s'élève à 3000 milliards d'euros. Il faudrait donc l'amputer de 23 %. Sans nul doute que le Gouvernement en charge de cette basse tâche ne toucherait pas à l'épargne réglementée ce qui augmenterait le prélèvement sur les autres types de placements. Evidemment, un prélèvement effectué d'un coup aurait des incidences sur la valeur des actifs. En effet, les épargnants seraient contraints de se délester d'une partie de leurs actifs. Il en résulterait une baisse de la valeur des titres. En contrepartie, les emprunteurs dont en premier lieu l'Etat, seraient obligés de mieux rémunérer les épargnants en proposant des taux d'intérêt plus élevés d'autant plus que ces derniers ne seraient guère incités à placer de l'argent. Cette augmentation des taux induirait un accroissement du service de la dette ce qui ne pourrait qu'aboutir à une augmentation de la dette publique. Christine Lagarde, consciente des enchaînements possibles, a, sans nul doute, voulu souligner qu'en matière d'assainissement des comptes publics, il n'y avait aucun tabou. Elle doit prendre en compte que le FMI est, de plus en plus, financé par les pays émergents qui n'ont pas vocation à éponger toutes les turpitudes des gouvernements européens. Les nouveaux pays riches pourraient à terme demander de disposer de pouvoirs plus importants au sein de l'institution internationale.

L'ACTUALITE

→ 2013, premières tendances

L'épargne réglementée après un démarrage en fanfare s'est essouffée avec les baisses de son rendement. Il n'en demeure pas moins que la collecte devrait se situer autour de 20 milliards d'euros en 2013. L'assurance-vie fait du yo-yo tout en ayant endigué le mouvement de décollecte de l'année 2012. Le déblocage de l'épargne salariale ne devrait concerner que 2 à 2,5 milliards d'euros. Grâce à l'augmentation du CAC 40 de 15 % en 2012 et de plus de 17 % du 1^{er} janvier au 26 octobre 2013, les actions commencent à attirer à nouveau les épargnants (en particulier au niveau des unités de compte des contrats d'assurance-vie). L'immobilier fait de la résistance, la baisse des prix n'étant qu'homéopathique et les demandes de prêt étant à nouveau en progression.

→ 2014, premières prévisions

L'année 2014 sera dominée par les éventuelles conséquences d'un ralentissement des injections de liquidités par la FED. Dans un premier temps, les flux de capitaux pourraient continuer de se tourner vers les supports actions avant de revenir sur les obligations. Une augmentation des taux d'intérêt pourrait également conduire à un ralentissement de l'immobilier même si, en période de confusion, la pierre est une valeur refuge. Le rendement 2013 des fonds euros des contrats d'assurance-vie devrait se situer autour de 2,8 %. La décreue fiscale attendra compte tenu des passifs auxquels sont confrontés les Etats. A souligner néanmoins, que 2014 sera marquée par l'apparition du nouveau contrat d'assurance-vie dénommé « euro-croissance », par le relèvement du plafond du PEA à 150 000 euros et la création d'un PEA-PME doté d'un plafond à 75 000 euros.

→ Like a Rolling Stone, le Cercle roule sur le net

Retrouvez l'actualité de l'épargne et de la retraite décryptée par l'équipe du Cercle sur le site Internet, www.cercladesepargnants.fr sur les différents blogs (Agir pour ma retraite et Cercle des Epargnants) ainsi que sur votre mobile en téléchargeant l'application pour iPhone ou pour Android. Vous pouvez également retrouver le Cercle sur Twitter, Facebook, Scoopit, LinkedIn, Viadeo et Youtube.



LA LIBRE PENSEE



Epargnants coupables mais pourtant indispensables : retour sur un cafouillage fiscal

Depuis des années, les services de Bercy proposent à chaque nouveau Ministre du Budget de supprimer la taxation des produits de l'épargne aux taux historiques pour les prélèvements sociaux. Compte tenu de l'impact de cette mesure rétroactive, elle n'avait jamais jusqu'alors été retenue. L'actuel Gouvernement a pensé pouvoir la faire passer en catimini en la qualifiant de simplification. Mais, le plan s'est enrayé, la mesure a choqué les dizaines de millions d'épargnants concernés. Au-delà du montant du prélèvement initialement évalué à 600 millions d'euros, cette mesure remettait en cause la parole de l'Etat. Or l'épargne repose sur un contrat de confiance. Face aux protestations des épargnants, l'Etat a été contraint de reculer partiellement. Les plans d'épargne et comptes d'épargne logement ouverts avant le 1er mars 2011 et de moins de 10 ans, les plans d'épargne salariale et les plans d'épargne en actions pour les retraits de plus de 5 ans resteront soumis aux taux historiques. L'assurance-vie sera assujettie au taux actuel. Pour habiller ce jugement de Salomon, le Ministre de l'Economie a mis en avant la création d'un nouveau contrat d'assurance-vie dit « euro-croissance » qui est, dans les faits, dans les tuyaux depuis le début de l'année. Par bonté, il offre l'antériorité fiscale aux assurés qui souhaiteraient passer sur le nouveau contrat. Il faut néanmoins rester attentif aux éventuelles augmentations qui pourraient accompagner cette réforme de l'assurance-vie.

A SUIVRE...



Dérapiages en chaîne

Le retour à l'équilibre des comptes du risque vieillesse, en 2020, obéit à une double condition, une baisse forte du chômage et une croissance moyenne de 2 %. La première permettra de transférer des ressources de l'UNEDIC vers l'assurance-vieillesse, la seconde d'augmenter les recettes issues des cotisations sociales. Si par malheur l'une et l'autre n'étaient pas respectées, les déficits pourraient à nouveau progresser par un redoutable effet de ciseau, les dépenses retraite augmentant de 4 % par an. Rien que pour l'année 2013, les recettes fiscales et sociales seront inférieures de 20 milliards d'euros aux prévisions. L'effet cumulatif sur 7 ans pourrait être explosif...



Piketty ou le retour du grand méchant capital

Thomas Piketty a réalisé, dans son dernier ouvrage, « le capital au 21^{ème} siècle », un travail impressionnant de collecte et d'analyse des données concernant les revenus et le patrimoine depuis plus d'un siècle. La compilation des chiffres porte tout naturellement la démonstration implacable de l'économiste qui s'étale sur plus de 900 pages. Depuis une trentaine d'années, les inégalités s'accroissent du fait d'une concentration croissante et autoentretenu des revenus mais surtout du capital. L'économiste souligne que les revenus du capital progressent plus que ceux du travail. En outre, le rendement du patrimoine est d'autant plus élevé que le patrimoine possédé est important. Cette répartition inégalitaire minerait les fondements même de la démocratie et constitue un danger pour l'économie. Il reprend ainsi à son compte les prophéties de Marx. Au regard des pourcentages, nous serions dans la même situation qu'en 1789 ou qu'en 1914. Et toute chose égale par ailleurs, en réalisant des projections, nous aboutissons à des taux d'extrême concentration des capitaux entre quelques mains d'ici 2030. Pour contrecarrer ce processus, Thomas Piketty se prononce pour l'instauration d'un impôt progressif sur le capital. Le problème, c'est que l'histoire peut bégayer mais ne se répète pas ; les projections à 10 ou 20 ans ne sont que des exercices de style qui ont vocation à être contredits par les faits. Certes, il n'est pas inutile de montrer les dangers de la voie poursuivie depuis quelques années. Si le capital a cru plus vite que les revenus, plusieurs facteurs ont joué en faveur de cette progression. Il s'agit en premier lieu de l'allongement de l'espérance de vie qui change le mode de constitution et celui de transmission du patrimoine. Une population âgée est rétive aux risques et privilégie le capital aux revenus. En deuxième lieu, les facilités monétaires développées par les banques centrales depuis plus d'une décennie, contribuent à l'apparition de bulles spéculatives. Enfin, nous avons connu depuis vingt ans avec le décollage de l'Asie l'équivalent de la conquête de l'Ouest pour les Etats-Unis au 19^{ème} siècle. En quelques années, les cartes ont été rebattues favorisant l'émergence de nouvelles fortunes qui ressemblent à celles générées par les NTIC. La question est de savoir si après cette révolution, nous ne sommes pas entrés dans une phase de consolidation.

Le Cercle des Epargnants,
partenaire du Groupe Generali

Génération.com
responsable



LETTRÉ EDITÉE PAR

LE CERCLE DES EPARGNANTS

Directeur de la Publication : Philippe Crevel

Comité de rédaction : Séverine Beaudot,
Sarah Le Guez

11, bd Haussmann • 75009 Paris

T : 01 58 38 65 87

www.cerclledesepargnants.com